

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1448

présenté par

Mme Valentin, Mme Meunier, M. Bony, Mme Duby-Muller, M. Le Fur, M. Door, M. Abad,
M. Verchère, Mme Marianne Dubois, M. Leclerc, Mme Bassire, Mme Beauvais, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vatin et M. Viala

ARTICLE 25

Supprimer les alinéas 47 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 25 tel que rédigé par le Gouvernement vise à instaurer un seuil 15 000 logements en dessous duquel les bailleurs sociaux seraient tenus de se regrouper pour poursuivre leur activité.

En fixant un tel seuil, le Gouvernement va créer une distension des relations entre le bailleur, son territoire et les occupants de ses logements.

Par conséquent, cet amendement vise à supprimer l'instauration d'un tel seuil.